

DÉSAMIANTAGE DES CONDUITES DE CHAUFFAGE



Source : I. NIJSKENS

<i>Localisation</i>	Liège
<i>Type de travaux</i>	Remplacement du système de chauffage et désamiantage
<i>Type de bâtiment</i>	Mixte : commercial et résidentiel avec garages
<i>Année construction</i>	1963
<i>Année rénovation</i>	2019
<i>Durée travaux :</i>	3 jours
<i>Coût des travaux</i>	± 6400 € HVAC
<i>Option financement</i>	Fonds de réserve
<i>Affectation de l'immeuble</i>	21 appartements, un commerce et 450 garages
<i>Maître de l'ouvrage</i>	20 copropriétaires
<i>Syndic</i>	ADK Syndic SA



DESCRIPTION

Les chaudières initiales présentait un âge tellement avancé que les pièces de remplacement étaient de plus en plus rares sur le marché.

Lors de la demande de devis pour le remplacement de ces chaudières, il a été constaté que l'isolation des tuyaux de chauffage contenait de l'amiante.

La copropriété a décidé de réaliser les travaux de désamiantage avant le remplacement des chaudières.



TRAVAUX EFFECTUÉS

En pratique

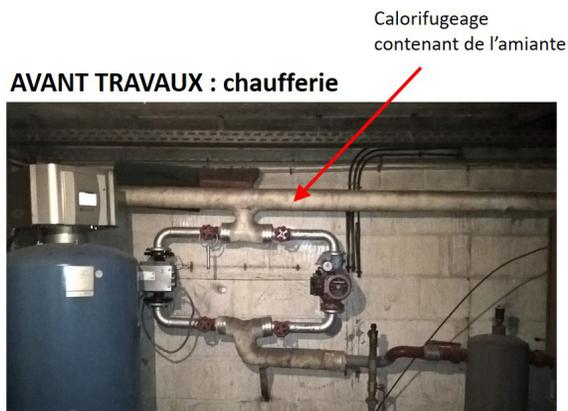
Le syndic s'est chargé de réaliser les demandes de devis pour le désamiantage des tuyaux de chauffage. Préalablement au chantier, des démarches administratives ont été prises en charge par l'entreprise, notamment une notification au SPF Emploi et Travail (délai de notification = 15 jours calendrier) ainsi qu'une demande de permis de classe II (délai obtention = 70 à 100 jours calendrier).

Les travaux ont consisté à déposer et évacuer le calorifugeage contenant de l'amiante d'environ 19 m de tuyaux de chauffage dans le local chaufferie et 1 mètre dans le couloir vers la chaufferie.

Des mesures particulières ont dû être prises afin de ne pas contaminer les espaces communs lors de la dépose et de l'évacuation de ce calorifugeage.

L'entreprise ayant effectué les travaux a dû prévoir et mettre en place certaines mesures notamment :

- Un balisage de la zone de travail ;
- Une signalisation d'information et d'interdiction ;
- Un cloisonnement étanche de la zone de travail avec un film polyéthylène double épaisseur ;
- Un liaisonnement de la zone de travail à l'extérieur, par un sas de décontamination et un sas d'évacuation des déchets ;
- Un test d'étanchéité de la zone de travail ;
- Une mise en dépression de la zone de travail par un système d'extraction à filtration absolue (99,997% DOP) ;
- L'enlèvement des éléments contenant de l'amiante, à l'aide d'outils manuels, avec humidification permanente afin de limiter la dispersion de fibres ;
- L'emballage et l'évacuation des déchets ;
- Le nettoyage fin des surfaces dégarnies et de la zone de travail avec des chiffons humides et des aspirateurs munis de filtres absolus ;
- Le contrôle visuel de la zone de travail ;
- L'application d'un fixateur à haute résistance mécanique sur toutes les surfaces de la zone de travail ;
- Les contrôles légaux de mesures de concentration de fibres (pendant et après les travaux avant le démontage du chantier) ;
- Des protections individuelles complètes du personnel intervenant.

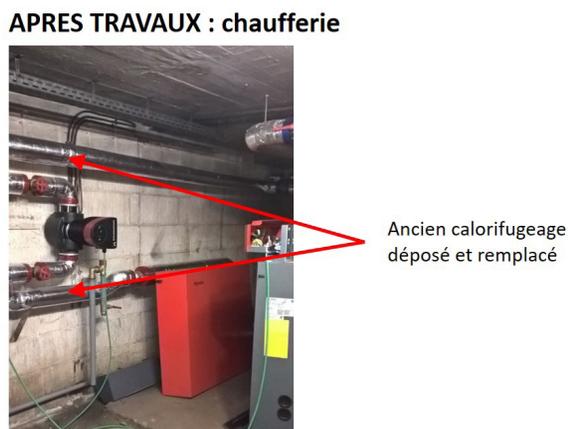


Source : I. NIJSKENS

PENDANT TRAVAUX :
Illustration cloisonnement étanche



Source : laurenty.com



Source : I. NIJSKENS



Source : I. NIJSKENS